



**AULNAY
ENVIRONNEMENT**
BP91
93622 Aulnay sous Bois Cedex

PROJET CROIX BLANCHE

Suite à la nouvelle catastrophe due aux inondations, dès juin 2013 nous avons écrit :
« Il faut envisager dès maintenant un bassin de rétention au centre des impôts de la Croix Blanche et un ouvrage en bas de la rue de Picardie ? »

Depuis nous avons eu occasion de le demander lors de la dernière (?) réunion de pilotage de la Croix Blanche le 12/09/13 et de l'exposition au public du samedi 14.

Le maire a évoqué cette possibilité publiquement, mais cela demande précisions.
En effet un bassin de rétention est quasiment indispensable par rapport au projet lui-même en fonction des normes de la DEA (environ 45 m³), mais en l'occurrence il s'agit d'utiliser le terrain de plus de 4.000 m² libre de toutes construction pour un grand bassin pour le quartier.
Il existe déjà rue Jean Jaurès sous la chaussée, 2 bassins enterrés de 200 m³ manifestement insuffisants.

Il faut certainement un bassin largement supérieur à 1.000m³, pour les seules pluies bi ou tri-annuelles.

En tout état de cause cela remet en cause le projet qui doit être soumis au conseil municipal le **17 octobre2013**.

Un tel bassin enterré serait sans doute en concurrence avec le parking souterrain (même à un seul niveau comme nous le souhaitions), il posera problème pour les arbres actuels en pleine terre et aura des conséquences éventuelles sur les eaux souterraines.

Cela remet en cause l'économie du projet, mais aucun autre terrain ne peut être disponible dans ce secteur !

Il faut donc surseoir à toute décision et demander à l'état, à la région et au département de s'emparer du sujet.

Il est temps que le préfet accepte d'étudier un PPRI (plan de prévention des risques d'inondations) pour éviter d'oublier que des terrains sont inondables et de prescrire des règlements en conséquence.

Nous demandons au conseil municipal de surseoir à tout projet de construction en l'état.

p.s.

rappelons que dans le « diagnostic PLU » de 2008 il est écrit :

« ...pour ces raisons la commune est classée « à risque fort ». Elle a fait l'objet de 9 arrêtés préfectoraux de catastrophe naturelle entre 1983 et 2001 pour des inondations et des coulées de boues. »